

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

# Montréal



## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont–La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 20 juin 2012, à 18h, à la salle du conseil, située au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

**3500, rue Rachel Est**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement**  
**Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**  
**5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage**  
**Montréal (Québec) H2G 2B3**

Donné à Montréal, ce 5 juin 2012

Patrick Martel  
Secrétaire d'arrondissement substitut